



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 novembre 2014

Le cinq novembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, SALEFRANQUE DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

05-11-2014-09

**Secrétaire de séance élu** : Monsieur HILLOOU.

### **9) ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES POUR LA PRESTATION SANTÉ AU TRAVAIL**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques propose une nouvelle convention Santé au travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 14 voix pour :

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention,  
**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

 Le Maire,  
Jacques CLAVÉ